

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 24 juin 2016	N° 2016-340

Convocation du 17 juin 2016

Aujourd'hui vendredi 24 juin 2016 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Alain DAVID, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jean-Pierre GUYOMARCH, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Kevin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain SILVESTRE à M. Erick AOUIZERATE
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH
Mme Emmanuelle AJON à M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET
M. Michel HERITIE à Mme Josiane ZAMBON
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean TOUZEAU
M. Jacques BOUTEYRE à Mme Frédérique LAPLACE
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Elisabeth TOUTON
M. Vincent FELTESSE à Mme Véronique FERREIRA
Mme Dominique IRIART à M. Jean-Jacques BONNIN
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU
Mme Conchita LACUEY à Mme Michèle FAORO
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Franck RAYNAL à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 10h40
Mme Emmanuelle CUNY à M. Fabien ROBERT jusqu'à 9h40
M. Yohan DAVID à M. Philippe FRAILE-MARTIN jusqu'à 10h15
Mme Michèle DELAUNAY à M. Gérard DUBOS jusqu'à 9h50
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Gladys THIEBAULT jusqu'à 10h20
M. Eric MARTIN à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 10h40

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. COLOMBIER jusqu'à 10h00

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 24 juin 2016	Délibération
	Direction générale des Territoires Direction d'appui aux territoires	N° 2016-340

Marchés Publics -
Service de transport scolaire sur le territoire de Bordeaux Métropole
Secteur Saint-Médard-en-Jalles - Le Haillan
Années 2016-2021

Lot 12 : Saint-Médard-en-Jalles : maternelles, primaires, collèges et lycées (9 circuits) et Le Haillan : Ecoles maternelles et primaires (3 circuits)
Lot 13 : Saint-Médard-en-Jalles : collèges et lycées (9 circuits et 1 circuit le mercredi midi) -

Appel d'offres ouvert - Autorisation de signature

Monsieur Christophe DUPRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'exécution du service régulier public routier de transports scolaires créé pour assurer la desserte d'établissements d'enseignement situés sur le territoire de Bordeaux Métropole à l'intention des élèves, il a été procédé, pour les années scolaires sur la période 2016 / 2021, à une mise en concurrence sous la forme d'un appel d'offres ouvert, en vue de la dévolution de marchés à bons de commande sans minimum, ni maximum, conformément à l'article 77 du Code des marchés publics.

Les services métropolitains ont ainsi mis au point un dossier de consultation des entreprises lancé en application, notamment des articles 33 alinéa 3 et 57 à 59 du Code des marchés publics.

Les prestations ont été réparties en 2 lots, selon les dispositions de l'article 10 du Code des marchés publics, comme suit :

- Lot 12 : Saint Médard-en-Jalles : maternelles, primaires, collèges et lycées (9 circuits) et Le Haillan : Ecoles maternelles et primaires (3 circuits)
- Lot 13 : Saint Médard-en-Jalles : collèges et lycées (9 circuits et 1 circuit le mercredi midi)

Ces marchés seront conclus pour une période initiale de 1 an à partir de leur date de notification et pourront être reconduits par périodes successives de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 4 ans. La première année scolaire concernée par ce marché est la rentrée 2016.

A l'issue de cette procédure, 3 offres ont été déposées et la commission d'appel d'offres, réunie le 26 mai 2016 a décidé d'attribuer les lots comme suit :

Lots	Candidat retenu	Montant
12	Kéolis	334 402,82 € HT
13	Kéolis	220 308,51 € HT

Les dépenses des marchés seront imputées sur le budget concerné de l'exercice 2016 et suivants sur les imputations suivantes :

En conséquence, il apparaît aujourd'hui nécessaire :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer les marchés avec ces sociétés
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toute décision relative à l'exécution et au règlement des marchés.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les dispositions du Code général des collectivités territoriales,

VU le Code des marchés publics, et notamment ses articles 33 3^oal. 57 à 59 et 77, pour lancer une mise en concurrence sous forme d'appel d'offres ouvert,

VU la délibération du Conseil métropolitain n° 2015/0074 en date du 13 février 2015 autorisant Monsieur le Président à prendre toute décision relative à la préparation, y compris les formalités de publicité, la passation, l'exécution et le règlement des marchés.

VU la décision de la Commission d'appel d'offres en date du 26 mai 2016 attribuant les marchés :

- Pour le lot 12 : Saint Médard-en-Jalles : maternelles, primaires, collèges et lycées (9 circuits) et Le Haillan : Ecoles maternelles et primaires (3 circuits)
- Pour le lot 13 : Saint Médard-en-Jalles : collèges et lycée (9 circuits et 1 circuit le mercredi midi)

VU les documents de la consultation et les pièces de marché mis à disposition des élus métropolitains en application des articles L 2121-12 et L 2121-13 du CGCT à l'hôtel de la Métropole à la direction de la commande publique.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE par sa décision en date du 26 mai 2016, la commission d'appel d'offres a attribué les marchés portant sur les prestations suivantes :

- Pour le lot 12 Saint Médard-en-Jalles : maternelles, primaires, collèges et lycées (9 circuits) et Le Haillan Ecoles maternelles et primaires (3 circuits), à la société KEOLIS
pour un montant de 334 402,82 € HT
- Pour le lot 13 Saint Médard-en-Jalles : collèges et lycées (9 circuits et 1 circuit le mercredi midi), à la société KEOLIS
pour un montant de 220 308,51 € HT.

CONSIDERANT QU'il y a lieu d'autoriser Monsieur le Président à signer les marchés avec ces sociétés.

CONSIDERANT QU'il y a lieu d'autoriser Monsieur le Président à prendre toute décision relative à l'exécution et au règlement des marchés.

DECIDE

Article 1 : Monsieur le Président est autorisé à signer les marchés portant sur les prestations suivantes:

- Pour le lot 12 Saint Médard-en-Jalles : maternelles, primaires, collèges et lycées (9 circuits) et Le Haillan : Ecoles maternelles et primaires (3 circuits), avec la société KEOLIS
qui a émis l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 334 402,82 € HT (soit 367 843,10 € TTC (TVA à 10%)) pour une année d'exécution.
- Pour le lot 13 Saint Médard-en-Jalles : collèges et lycées (9 circuits et 1 circuit le mercredi midi), avec la société KEOLIS
qui a émis l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 220 308,51 € HT (soit 242 339,36 € TTC (TVA à 10%)) pour une année d'exécution.

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à prendre toute décision relative à l'exécution et au règlement du marché.

Article 3 : Les dépenses en résultant seront imputées au budget de l'exercice 2016 et suivants, sur les imputations suivantes :

- Chapitre 011 – Article 6042 : Achats de prestations de services – Fonction 815 : Transports urbains

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 24 juin 2016

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 30 JUIN 2016 PUBLIÉ LE : 30 JUIN 2016	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Christophe DUPRAT
--	---